Image not found or type unknown

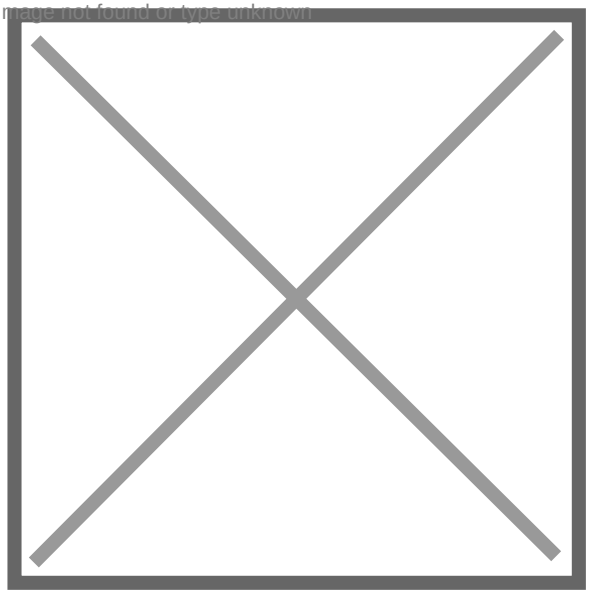

Non remboursement d'une location annulée par le loueur

Par **pierrelegris**, le **11/09/2010** à **07:02**

Bonjour,

Cardaique et ne souhaitant pas conduire un véhicule, j'ai fait louer un véhicule par mon conducteur, M.ANDRIAMASINARIVO chez Auto Escape .

"Le lieu de prise en charge du véhicule (pays et ville), Le N° de vol obligatoire pour prise en charge aéroport, l'heure et la date de début de la location du véhicule, le lieu de restitution du véhicule (pays et ville), l'heure et la date de fin de location, le modèle ou la catégorie du véhicule loué (ou similaire), le nom et prénom du conducteur qui doit détenir une carte de crédit internationale à son nom, l'âge du conducteur."

J'ai réglé par carte VISA à mon nom la somme de 192.02 € débitée le 27/08/2011.

Le véhicule devait être remis par Europcar, partenaire de Auto escape ce même jour.

EUROPCAR a refusé la livraison du véhicule car je n'avais pas de permis, mais n'a pas demandé la carte VISA et le permis du conducteur dont le nom est porté sur le formulaire de location.

Auto escape refuse le remboursement de la location et propose un avoir alors que l'annulation du la location est du fait de son partenaire EURPCAR. Cette solution ne me satisfait pas car le problème peut se présenter à nouveau .

Je vous remercie de bien vouloir m'aider et obtenir le remboursement de cette somme.

Bien cordialement,

NB : contacts par email car je suis malentendant.

Par **Auto Escape**, le **13/09/2010** à **13:39**

Bonjour,

J'ai pris connaissance de votre post ce matin.
Je vous confirme que le Service Relation Client d'Auto Escape est saisi de votre dossier. A ce stade, il a rappelé les Conditions Générales de Ventes, qui s'appliquent à toutes les ventes réalisées par Auto Escape et donc à la votre.

Nous sommes cependant conscients que nous sommes présentement confrontés à un cas qui sort du cadre général ; il nécessite une attention particulière et un processus particulier qui prennent un peu plus de temps.

Ainsi, suite aux derniers échanges que vous avez eus avec notre Société Vendredi 10 septembre (c'est à dire aucours des dernières 72 h), aujourd'hui lundi, le Service Relation Client d'Auto Escape est en mesure de règler votre cas et ne manquera pas de vous contacter à cet effet.

Bien cordialement.

Par **mimi493**, le **13/09/2010** à **14:46**

La prestataire de service ne peut pas opposer à son client, la défaillance d'un de ses fournisseurs.
Il n'a pas rendu le service, il doit rembourser et indemniser pour le préjudice subi.

Vous avez contracté avec Auto-Escape, pas avec Europcar, donc Europcar n'a rien à voir dans l'histoire, vous concernant. Qu'Auto-escape se retourne contre son fournisseur.

LRAR de mise en demeure pour avoir le remboursement + l'indemnisation, puis en cas de refus, tribunal de proximité.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés